

## Séance du Conseil Municipal du mercredi 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq mars à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 17 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents :** 9 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Marie-Line BARRÉ, Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI, Didier DELORD, Yvette DUVIGNAU, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

**Pouvoirs :** 1 Isabelle BEN à Jean-François THOMAS

**Excusés :** 3 Nadine CAUZETTE, Éric DELUC, Georges ELGOYHEN,

**Absents :** 2 Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE,

Madame Christine BORTOLUSSI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 26 février 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 1 - Vote du budget principal :

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses €	Recettes €
	514 383,19	406 038,92
Résultat de fonctionnement reporté		108 344,27
TOTAL FONCTIONNEMENT	514 383,19	514 383,19
INVESTISSEMENT	Dépenses €	Recettes €
	81 632,68	173 512,82
Solde d'exécution reporté	91 880,14	
TOTAL INVESTISSEMENT	173 512,82	173 512,82
TOTAL DU BUDGET	687 896,01	687 896,01
Voir 2 annexes jointes		

### Investissements:

Les opérations non individualisées projetées sont les suivantes :

art 040-21319	Maison des Associations	15 000,00 €
art 21311	Remplacement fenêtres Mairie	3 523,92 €
art 21318	Remplacement toiture logement maternelle	12 000,00 €
art 2051	Site internet	5 000,00 €
art 21538	SDEG du Gers Électrification	6 000,00 €
art 2158	Ordinateur + Disque Dur	1 500,00 €
art 21311	Isolation des Combles	1404,00 €
art 2158	Roto-Fil + débroussailleuse	1 153,76 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>45 581,68 €</b>

Les subventions aux associations locales 2015 se présentent comme suit :

Article 6574	Propositions	Vote
Associations	2015	2015
Aînés ruraux de Viella	50	50
Association Amis Pacherenc St-Sylvestre	300	300
Association Anciens combattants	140	140
Comité Armagnac Adour Souvenir français	50	50
Association Chasse	140	140
JSR Riscle (jeunesse sportive)	150	150
Football Club Risclois	100	100
Coopérative Scolaire de Nogaro	50	50
France ADOT	100	100
Comité des fêtes de Viella	1 800	1 800
Amicale des pompiers Riscle	300	300
Galerie Bleue	100	100
Association La Gym de nos campagnes	200	200
	<b>3 480,00</b>	<b>3 480,00</b>

Après délibération, le budget 2015 est voté à l'unanimité.

## 2 - Vote des taux d'imposition :

Conformément à l'article 1639A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services fiscaux, par l'intermédiaire des Services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2015, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux. Cet état mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

– décide de maintenir les taux d'imposition, d'appliquer pour 2015 un taux de variation proportionnel de **1,000000** et vote les taux suivants :

Objet Taxe	Taux voté en %	Produit attendu en €
Taxe d'habitation TH	13,61	66 294
Foncier bâti FB	16,42	59 900
Foncier non bâti FNB	83,80	50 448
		<b>TOTAL : 176 642 €</b>

**Le produit attendu de 176 642 € sera inscrit à l'article recettes 7311 du budget communal 2015.**

### 3 - Budget assainissement collectif :

Monsieur le Maire présente le projet de budget la création de l'assainissement collectif 2015 qui peut se résumer comme suit :

Mairie de VIELLA

#### **BUDGET 2015 INVESTISSEMENTS**

#### **ASSAINISSEMENT**

<b>Art</b>	<b>Objet Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Art</b>	<b>Objet Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>					
OO1	Déficit reporté	29 084,48	OO1	Excédent d'investissement reporté	
1641	remboursements capital emprunts		10222	FCTVA	
			1068	Excédents de fonct capitalisés	144,00
	S/Total 16 :	0,00			
	<b>TOTAL dépenses :</b>	<b>29 084,48</b>		<b>TOTAL recettes :</b>	<b>144,00</b>
<b>OPERATIONS EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE</b>					
2315	Travaux réseau assainissement	1 085 480,00	1641	Emprunt à réaliser	600 000,00
211	Acquisition immobilière	14 000,00	1311	État DETR	105 000,00
2315	Raccordement électrique poste	1 500,00	1313	Conseil général	175 497,00
2318	Création Voirie accès station	10 000,00	13111	Agence de l'eau	277 797,55
2315	Bureau maîtrise	28 374,07	1318	Réserve Parlementaire	10 000,00
	<b>TOTAL dépenses équipements:</b>	<b>1 139 354,07</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES réelles</b>	<b>1 168 438,55</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 168 294,55</b>
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser	0
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 168 438,55</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 168 438,55</b>

### 4 - Servitude de passage :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 mai 2014 concernant l'achat de parcelles à Monsieur PRUGUE Gilbert pour la construction de la station d'épuration. La commune acquiert la parcelle D n° 1471 appartenant à Monsieur PRUGUE Gilbert. De ce fait, les parcelles section D n° 1473 et 1478 appartenant à Monsieur PRUGUE Gilbert se trouvent donc enclavées.

En application des articles 682 et suivants du Code Civil un droit de passage au bénéfice parcelles section D n° 1473 et 1478 (fonds dominant) est réclamé par son propriétaire sur la parcelle section D n° 1471 (fonds servant), parcelle devant appartenir à la Commune de VIELLA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la constitution de ladite servitude imposée par les articles 682 et suivants du Code Civil qui sera inscrite dans l'acte de vente en la forme administrative entre la Commune de VIELLA et Monsieur PRUGUE Gilbert.

L'emprise de la servitude, d'une longueur de 70 mètres et d'une largeur de 4 mètres est matérialisée sur le plan ci annexé.

Elle est fixée à l'endroit le moins dommageable sur le fonds servant.

En contrepartie, Monsieur PRUGUE Gilbert prend en charge la réalisation de ladite servitude et s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1) accepte la constitution de la servitude de passage d'une longueur de 70 mètres et d'une largeur de 4 mètres sur la parcelle cadastrée section D n° 1471 devant appartenir à la Commune de VIELLA au profit des parcelles section D n° 1473 et 1478 appartenant à Monsieur PRUGUE Gilbert à titre gratuit.

- précise que l'acte sera rédigé en la forme administrative,
- désigne Monsieur Éric DELUC 1er Adjoint au Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

#### **5 - Création Lac par la CUMA du BEGUE:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CUMA du BEGUE projette de construire une retenue collinaire sur les parcelles propriété de Monsieur PRUGUE Gilbert et sur une partie des parcelles de la commune de VIELLA, cadastrées section D N° 45 - 90 - 94.

La création d'un sentier piétonnier autour de cette retenue, pourrait être envisagée pour permettre la promenade des Viellanais en bordure de ce lac proche du village, situé en dessous de la piscine.

Monsieur le Maire rappelle que la CUMA du BEGUE accepte de vendre à la commune le chemin d'accès à la future station d'épuration pour 1 €.

En contrepartie de cette vente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la CUMA du BEGUE à noyer une partie des surfaces des parcelles section D N° 45 - 90 - 94 lors de la construction du lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- 1) Accepte le projet de création du lac,
- 2) Autorise la mise à la disposition de la CUMA du BEGUE, à titre gratuit, des surfaces nécessaires la création du lac,
- 3) Autorise la CUMA du BEGUE à noyer les terres appartenant à la Commune de VIELLA, nécessaires à la création de la retenue collinaire.

## **6 -Lancement des travaux relatifs à l'assainissement collectif :**

Le mercredi 25 mars 2015 a eu lieu la réunion relative au lancement des travaux d'assainissement collectif. Les entreprises et les services suivants étaient présents : SETMO, BOUBEE DUPONT, SIEBAG de Riscle, SIAEP de Viella, BAYOL-ACCHINI et la Mairie de Viella.

Un échéancier de travaux prévoit :

- courant avril 2015 : visite des propriétaires concernés par le tracé de la conduite et rencontre avec les futurs abonnés pour déterminer l'emplacement des boîtes de raccordement.
- Courant Mai 2015 : Début des travaux sur le terrain.

## **7 - Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour la réalisation d'une station d'épuration et la création d'un réseau d'assainissement collectif pour la commune de VIELLA :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le budget annexe voté le 25 mars 2015,

Considérant que par sa délibération du 26 février 2015, le Conseil municipal a décidé d'autoriser la signature des marchés pour la réalisation de la station d'épuration et la création du réseau d'assainissement d'assainissement collectif pour la commune de Viella.

Le crédit total de ce projet est de : 1 168 294 euros HT.

Le montant total des subventions obtenues est de : 568 294 euros

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 600 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Article 1** : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

**Article 2** : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 600 000 euros.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 5** : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

## **8 - Location du logement communal T4 Ancienne école :**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Madame FOSSIER Pauline du logement communal neuf du Presbytère à compter du 1er Mars 2015.

Il propose de délibérer sur l'attribution de la location de ce logement communal et cite les candidatures en vue de désigner un nouveau locataire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,**

1) d'attribuer la location du logement à Madame BORDEZ Sarah à compter du **1er juin 2015** pour un montant mensuel de **397,25 €** (Article Recettes 752 du budget communal).

2) et charge Monsieur le Maire :

- de procéder à toutes les démarches nécessaires

(établissement et signature du contrat de location),

- de demander le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer soit **397,25 €** (Article Recettes 165 du budget communal).

## **9 - Restitution de la caution du logement communal :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Madame FOSSIER Pauline du logement communal 5, Rue des Écoles à compter du 1er Mars 2015.

**Vu** le contrat de location entre la Commune de VIELLA et Madame FOSSIER Pauline en date du 14 mars 2014,

**Vu** la délibération en séance du 29 août 2013 autorisant cette location à compter du 1er Mai 2014,

**Vu** la demande de l'intéressée ayant pour objet « préavis de départ » reçue par courrier en Mairie de VIELLA le 29 janvier 2015 pour quitter le logement le 1er mars 2015 (un mois de préavis de départ pour les titulaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)),

Considérant l'état des lieux de sortie correct réalisé le 2 Mars 2015,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1 - que la caution d'un montant de 395 € sera reversée (sous réserve de paiement total des loyers et charges ) à Madame FOSSIER Pauline en raison d'un état des lieux correct au moment du départ.

En conséquence, un mandat administratif d'un montant de 395 € sera établi à son bénéfice. (Article dépenses 165 du budget communal).

## **10 - Alimentation en électricité d'un bâtiment d'élevage :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'alimentation en énergie électrique du bâtiment d'élevage de l'E.A.R.L. DUBOSC au quartier Lasserre au lieu dit « chemin du parisien ».

L'alimentation électrique par un réseau aérien ne peut être réalisée en raison du refus d'un propriétaire de laisser implanter des supports sur son terrain.

Une nouvelle solution est à l'étude créant un réseau souterrain le long du chemin communal menant à la parcelle concernée.

La loi « Urbanisme et habitat » impose aux collectivités locales de prendre en charge les extensions de réseau.

A la demande du maire, le Syndicat d'électrification du Gers a accepté de partager les frais à raison de :

- 100 mètres à charge de l'E.A.R.L. DUBOSC,
- 90 mètres à la charge de la commune.

Il fait part des conditions techniques et financières établies par le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers concernant la desserte en énergie électrique.

Le coût des travaux est estimé à 7 133,00 € HT dont 40 % sont financés par la réfaction tarifaire fixé par arrêté ministériel.

- (A) Montant total de la dépense : 7 133, 00 € HT
- (B) Taux de réfaction tarifaire (40 %) : 2 853,20 € HT
- Contribution due (A - B) 4 279,80 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'approuver les conditions financières et techniques du projet;
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande desdits travaux auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers;
- de prévoir le coût de ces travaux au budget communal.

#### **11 - Questions diverses :**

↳ Monsieur le Maire propose de continuer la dénomination des rues et la numérotation des maisons et immeubles sur l'ensemble de la Commune. A ce jour, seul le village est doté de noms de quartiers et de numéros de maisons. Il propose de réfléchir à la méthode à mettre en place.

↳ Modification de la délibération sur le régime indemnitaire et enveloppe annuelle pour les agents des services administratifs et techniques de la commune pour 2015

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 12 Mai 2015 à 20 heures.

# Annexe 1

BP 2015 COMMUNE DE VIELLA

BP 2015

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	114 842,85		119 550,00	119 550,00	119 550,00
012	Charges de personnel et frais assimil	180 448,82		208 000,00	208 000,00	208 000,00
014	Atténuations de produits	77 616,00		78 300,00	78 300,00	78 300,00
65	Autres charges de gestion courante	48 885,00		50 568,00	50 568,00	50 568,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>421 792,67</b>	<b>0,00</b>	<b>456 418,00</b>	<b>456 418,00</b>	<b>456 418,00</b>
66	Charges financières	12 138,00		10 776,00	10 776,00	10 776,00
67	Charges exceptionnelles	3 521,33		1 600,00	1 600,00	1 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>437 452,00</b>	<b>0,00</b>	<b>468 794,00</b>	<b>468 794,00</b>	<b>468 794,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	129 657,97		41 780,19	41 780,19	41 780,19
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	3 809,00		3 809,00	3 809,00	3 809,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>133 466,97</b>	<b>0,00</b>	<b>45 589,19</b>	<b>45 589,19</b>	<b>45 589,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>570 918,97</b>	<b>0,00</b>	<b>514 383,19</b>	<b>514 383,19</b>	<b>514 383,19</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>514 383,19</b>
--	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	44 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services, domaine et ven	11 500,00		11 440,00	11 440,00	11 440,00
73	Impôts et taxes	174 795,00		174 795,00	174 795,00	174 795,00
74	Dotations, subventions et participatio	163 000,00		152 766,00	152 766,00	152 766,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00		20 900,00	20 900,00	20 900,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>415 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>389 901,00</b>	<b>389 901,00</b>	<b>389 901,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			1 137,92	1 137,92	1 137,92
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>415 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 038,92</b>	<b>391 038,92</b>	<b>391 038,92</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio			15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>415 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 038,92</b>	<b>406 038,92</b>	<b>406 038,92</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>108 344,27</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>514 383,19</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>30 589,19</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

## Annexe 2

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	10 794,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	38 790,81		25 581,68	25 581,68	25 581,68
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	149 567,19				
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>199 152,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 581,68</b>	<b>30 581,68</b>	<b>30 581,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	33 490,00		34 851,00	34 851,00	34 851,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>34 690,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 051,00</b>	<b>36 051,00</b>	<b>36 051,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>233 842,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 632,68</b>	<b>66 632,68</b>	<b>66 632,68</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>233 842,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 632,68</b>	<b>81 632,68</b>	<b>81 632,68</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>+</b>	<b>91 880,14</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>=</b>	<b>173 512,82</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	6 943,30				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	83 760,73		21 528,70	21 528,70	21 528,70
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>90 704,03</b>	<b>0,00</b>	<b>21 528,70</b>	<b>21 528,70</b>	<b>21 528,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)			13 314,79	13 314,79	13 314,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			91 880,14	91 880,14	91 880,14
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 394,93</b>	<b>106 394,93</b>	<b>106 394,93</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>91 904,03</b>	<b>0,00</b>	<b>127 923,63</b>	<b>127 923,63</b>	<b>127 923,63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	129 657,97		41 780,19	41 780,19	41 780,19
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 809,00		3 809,00	3 809,00	3 809,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>133 466,97</b>	<b>0,00</b>	<b>45 589,19</b>	<b>45 589,19</b>	<b>45 589,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>225 371,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 512,82</b>	<b>173 512,82</b>	<b>173 512,82</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>+</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>=</b>	<b>173 512,82</b>

**Pour information :**

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>30 589,19</b>
---	------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040